

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE LA CHAVANNE PLANAISE

COMPTE -RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL

Du mardi 9 juin 2015 à 20 h

Les Membres du Comité Syndical :

Présents :

Sylvaine CHRISTIN, Clotilde DOUCHEMENT, Corine NERI, Mandy DURET, Richard DESCHAMPS-BERGER, Gilles PETIT.

Excusées :

Ondine BONNET-REBIERE, Delphine RICHARD.

Madame La Présidente propose d'approuver le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 26 février 2015.

- Ne soulevant aucune observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

❖ Adhérer à la convention Cœur de Savoie pour le groupement de commandes concernant le diagnostic d'accessibilité des ERP (Etablissement Recevant du Public)

La Présidente explique au comité syndical que chaque collectivité a l'obligation de rendre accessible les établissements recevant du public. Le décret n°2014-1327 en date du 5 novembre 2014 impose la réalisation d'un agenda d'accessibilité programmée pour les ERP et les IOP. La communauté de communes Cœur de Savoie va se grouper avec les communes membres, qui le souhaitent, pour passer un marché de prestation. Elle va lancer prochainement une consultation en vue de la réalisation de diagnostic d'accessibilité. De ce fait, elle nous sollicite afin de savoir si nous souhaitons que notre syndicat s'associe à ce groupement de commandes.

Si un diagnostic a déjà été réalisé, il doit avoir moins de deux ans. Celui de l'école étant plus ancien, nous avons donc l'obligation de faire établir ce bilan.

Si le SIVU décide d'adhérer à ce regroupement, il devra désigner un titulaire et un suppléant pour la commission d'appel d'offre.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré :
 - APPROUVE cette proposition ainsi que les modalités de la convention de groupement de commandes. AUTORISE la Présidente à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à son exécution.
 - DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au BP 2015.
 - DESIGNER comme représentant titulaire à la Commission d'Appel d'Offres du groupement : Sylvaine CHRISTIN et Richard DESCHAMP-BERGER est nommé suppléant.

❖ **Autoriser la Présidente à recruter des intervenants extérieurs pour les ateliers périscolaires de la rentrée 2015-2016**

Il est proposé au comité syndical, les activités des ateliers périscolaires envisagées à la rentrée 2015-2016 :

- Mardi : atelier Zumba / Animé par Rémi GELAIN, éducateur sportif depuis 15 ans, et instructeur Zumba.
- Jeudi : possibilité de reconduire l'activité Touch-rugby, animé par Cédric Gonthier ou bien atelier Théâtre ou Atelier Magie
- Vendredi : atelier cirque / Animé par Jean-Luc AHACHE – La Bamboche

(20h30 : Arrivée de Gilles PETIT)

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve cette proposition et autorise la Présidente à recruter et à signer les contrats avec les intervenants extérieurs nécessaires, pour la rentrée 2015-2016.

❖ **Autoriser la Présidente à recruter du personnel contractuel pour la rentrée 2015-2016 (garderie, cantine, TAP)**

Il est rappelé au comité syndical que, pour l'année 2014-2015, trois personnes ont été embauchées de façon contractuelle et à temps non complet, pour la cantine, l'accompagnement des enfants dans le car scolaire et pour les ateliers périscolaires.

Une rencontre a eu lieu avec le personnel du SIVU le 19 mai 2015, afin de prévoir l'organisation de la rentrée 2015-2016.

Parmi les trois contractuels actuels, deux personnes ne souhaitent pas reconduire leur contrat (Marie-Jo LOZAT et François KAISER). Pour les besoins du service, il faut donc procéder à leur remplacement.

Evelyne DAVAT employée sur la cantine, est disponible pour reconduire son contrat à la rentrée de septembre, soit 8h par semaine.

(20h45 : Arrivée de Mandy DURET)

Dominique PETIT-JEAN, actuellement EVS sur l'école intercommunale (employée par l'Education Nationale), serait disponible à la rentrée. La présidente propose de faire un contrat de 12 h à Dominique PETIT-JEAN. Elle aura en charge l'animation des ateliers périscolaires, et la garderie en remplacement de François KAISER (soit 8 h par semaine) et l'entretien des locaux le lundi et vendredi, en remplacement de l'entreprise CLANISSE (soit 4 h par semaine).

En remplacement de Marie-Jo LOZAT, l'accompagnement des enfants dans le bus de 15h30, sera assuré par Sylviane FUSIER le lundi, par Jocelyne REYMOND le mardi et jeudi, par Jeannette SIMON le vendredi.

Concernant les TAP, ils seront assurés par :

- Anne ROUX : le mardi et vendredi
 - Sylviane FUSIER : le mardi, jeudi, et vendredi
 - Sylvie FALEMPIN : le mardi, jeudi, et vendredi (+ garderie tous les jours matin et après-midi)
 - Jeannette SIMON : le jeudi
 - Dominique PETIT-JEAN : le mardi, jeudi, et vendredi (+ garderie du soir)
- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve cette proposition et autorise la Présidente à recruter du personnel contractuel pour la rentrée 2015-2016.

❖ **Restaurant scolaire, garderie périscolaire et TAP : tarifs au 1^{er} septembre 2015 et règlement intérieur**

La présidente propose au comité syndical l'organisation suivante pour la rentrée 2015-2016 :

- deux services à la cantine (validation de l'essai effectué au dernier trimestre) : 11h30 et 12h15 ;
- Le prix du repas facturé par le Foyer des Jeunes Travailleurs sera connu vers le 17-18 juin ; il est suggéré d'attendre cette date pour arrêter le prix du repas à facturer aux parents. Pour l'année 2014-2015, le tarif avait été établi en amont à 5 euros, et le Foyer avait ensuite fixé en juillet son prix de vente à 5,06 euros, plus 6.16 € de frais de livraison par jour. Le SIVU a donc engendré une perte de 1500 € pour l'année scolaire, celui-ci ne répercutant pas aux familles les frais de livraison des repas. Si les dossiers d'inscription pour la rentrée prochaine sont donnés aux parents avant de connaître le tarif du Foyer, il sera précisé que le coût du repas sera compris entre une fourchette de 5,10 € et 5,20 € le repas ;
- Les TAP auront lieu de 15h45 à 16h45 avec une pause entre 15h30 et 15h45 permettant aux enfants d'avoir une petite récréation, de passer aux toilettes, et aux intervenants de faire l'appel des groupes dans le calme ; l'année scolaire sera divisée en trois périodes pour les TAP, soit de mi-septembre aux vacances de Noël (12 semaines), de janvier aux vacances de Pâques (12 semaines) et de Pâques à la fin de l'année scolaire (10 semaines) ;
- Il est proposé de demander une participation aux familles pour les TAP. L'organisation de ces ateliers représente un coût relativement important pour le SIVU (paiement des intervenants extérieurs, augmentation d'horaire pour le personnel du SIVU, achat de matériel, ...) ; Après réflexion, il est décidé de fixer un forfait de 5 euros par atelier et par enfant pour chaque période.
- Le tarif de la garderie sera maintenu à 2,30 euros l'heure, comme actuellement. Une facturation à la demi-heure sera possible le matin pour les enfants arrivants après 7h50. La facturation du mercredi reste également inchangée, de 7h20 à 8h50 forfait de 2.30 € (1,15 € si l'enfant arrive après 8h20). Après les TAP, la garderie sera facturée 1,75 euros de 16h45 à 17h30 puis 2,30 euros de 17h30 à 18h30. L'heure de garderie du lundi de 15h30 à 16h45 sera facturée 1 euro.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	 VENDREDI
MATIN	7h20 à 8h20 2,30 € (1,15 € si l'enfant arrive après 7h50)	Idem lundi	7h20 à 8h50 Forfait de 2,30 € (1,15 € si l'enfant arrive après 8h20)	Idem lundi	Idem lundi
MIDI	11h30 à 13h15 Gratuit pour les enfants qui mangent à la cantine	Idem lundi	12h à 12h30 1,15 €	Idem lundi	Idem lundi
SOIR	15h30 à 16h45 1€	15h30 à 16h45 (Récréation + atelier périscolaire) Forfait 5€ par enfant et par atelier		Idem Mardi	Idem Mardi
	16h45 à 17h30 1,75 €	Idem lundi		Idem lundi	Idem lundi
	17h30 à 18h30 2,30 €	Idem lundi		Idem lundi	Idem lundi

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve les tarifs et le règlement intérieur proposés pour la rentrée 2015-2016.

❖ Projet d'extension du bâtiment scolaire (garderie + classe + secrétariat SIVU) en remplacement de la location des 2 « Algéco »

La Présidente présente au Comité Syndical l'avant-projet sommaire d'extension des bâtiments de l'école réalisé par M. MONTEIL, architecte, avant-projet qui couvre une surface totale de 176,36 m² et qui comprend :

- Une salle de classe supplémentaire (59,50 m²) + ses annexes (13,47 m²) ;
- Une salle destinée à la garderie périscolaire (58,90 m²) avec sanitaires indépendants en annexe (7,23 m²) ;
- Un local administratif (bureau et stockage des archives) pour le secrétariat du SIVU scolaire (19,04 m²) ;
- Des espaces de circulations et d'accès à ces locaux (18,20 m²).

Le coût estimatif de cette extension est évalué à 352 680 € HT, hors frais annexes (architecte, ingénierie, études des sols, contrôles...)

La Présidente propose aux membres du Comité de délibérer sur cet avant-projet et sur les suites à lui donner.

Le Comité syndical,

- considérant que les perspectives d'évolution de la population des deux communes membres est clairement orientée à la hausse (urbanisation en cours du quartier de Plan-Champ à La Chavanne, ouverture de nouvelles zones constructibles sur Planaise dans le cadre de l'élaboration de son PLU), que ces hausses vont entraîner à court terme un besoin incontournable d'augmentation des capacités d'accueil de l'école, et qu'il est indispensable au SIVU d'anticiper ce besoin pour ne pas avoir à le traiter en urgence dans quelques mois ;
- considérant que la garderie périscolaire actuelle est hébergée dans un local de location de type « Algéco », peu adapté et très coûteux, local qui avait, à l'origine, été installé à titre provisoire et ne permet aucune possibilité d'évolution. La salle proposée par le nouveau projet, plus vaste, plus sécurisée et plus confortable, dotée de sanitaires à proximité immédiate, présenterait un véritable progrès dans le service d'accueil proposé aux enfants et répondrait parfaitement aux demandes pressantes et réitérées des familles ;
- considérant que l'installation du secrétariat du Syndicat Intercommunal Scolaire à proximité immédiate du bâtiment de l'école (les mairies continuant par ailleurs de servir d'intermédiaire si besoin) faciliterait les relations entre les familles et le SIVU ;
- considérant que les conditions économiques actuelles sont très favorables aux investissements, en raison notamment des taux relativement faibles des prêts bancaires et des coûts réduits du marché de la construction ;
- considérant que la dépense nécessaire pour réaliser cet équipement serait en assez grande partie compensée pour les collectivités par les économies à réaliser sur les coûts de la location de l'Algéco et par les probables subventions qui pourront être obtenues du département ;
- considérant que l'avant-projet sommaire qui lui est présenté répond au mieux à tous les besoins de l'école et de la collectivité évoqués ci-dessus ;
-

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil syndical :

- approuve l'avant-projet sommaire qui lui est présenté ;
- charge la Présidente de solliciter l'engagement des deux communes membres à inscrire au budget communal le montant correspondant à la dépense à engager, et dit que cet engagement sera une condition à la poursuite du projet ;
- autorise la Présidente à effectuer toutes les démarches administratives pour obtenir la validation de ce projet par les autorités compétentes, notamment les services de l'Inspection Académique ;
- autorise la Présidente à solliciter des subventions du montant le plus élevé possible, auprès des services du Département de la Savoie ;
- autorise la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cet équipement, et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

❖ **Subvention à l'association de parents d'élèves « Les Petits de Planaise »**

Chaque année, le Syndicat intercommunal scolaire verse une subvention à l'association des parents d'élèves de l'école intercommunale d'un montant de 3500 euros.

La Présidente propose de reconduire cette subvention de 3500 euros pour l'année 2015-2016.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve cette proposition.

❖ **Taux horaire 2015 de l'entreprise de service en charge de l'entretien du bâtiment et des espaces verts**

Pour l'année 2015, M. Serge ETALLAZ, en charge de l'entretien de l'école et des espaces verts, a fourni au SIVU ses nouveaux tarifs horaires. Ces derniers augmentent de 1 euro de l'heure pour :

- les travaux ne nécessitant ni outil ni véhicule, soit 26 euros / heure ;
- les travaux avec outillage (remorque, tondeuse, souffleur...), soit 36 euros / heure ;
- les travaux avec tracteur et les travaux avec pelle mécanique ou camion restent respectivement à 50 et 70 euros de l'heure.

La Présidente propose d'accepter ces tarifs et de faire l'avenant correspondant au contrat de M. Etallaz.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve cette proposition.

❖ **Questions diverses**

- Le solde du Fonds d'amorçage soit 3766,67 euros perçu par la mairie de Planaise a été reversé au SIVU le 4 mai 2015 ;
- Les ATSEM demandent l'achat de deux ventilateurs pour les salles de sieste où il fait très chaud ; la Présidente va se renseigner sur des systèmes de brumisateurs sur colonne.
- Le PEDT remis à l'inspection académique pour l'année 2015-2016 a été validé,
- Le SIVU a acheté deux nouveaux tricycles pour l'école.
- La visite annuelle pour l'entretien des extincteurs a eu lieu dernièrement. Cinq d'entre eux ont été remplacés car ils avaient plus de 10 ans d'âge. Coût de l'opération 523 euros HT.
- L'entreprise CHARPIN électricité a été contactée pour établir un devis concernant :
 - ✓ une modification des lignes téléphoniques de l'école, et fournitures d'appareils téléphoniques
 - ✓ une programmation de l'allumage extérieur,
 - ✓ l'installation d'une sirène incendie dans l'algéco,

L'intervention est possible avant la rentrée scolaire. Le montant des travaux s'élève à 514 € HT.

- Une demande a été faite pour installer une poubelle à l'extérieur de l'école. Cette demande est à adresser à la mairie de Planaise.

Vu par nous, Présidente du Syndicat Intercommunal Scolaire LA CHAVANNE PLANAISE pour être affiché le 15/06/2015 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A LA CHAVANNE, le 15 juin 2015

La Présidente,
Sylvaine CHRISTIN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE
LA CHAVANNE - PLANAISE
Mairie de la Chavanne
Chef-lieu
73800 LA CHAVANNE